



Demande reglementaire des agences pour location

Par **guint**, le **24/08/2012** à **20:25**

Bonjour, mon amie cherche une location appartement avec bail a son nom; nous avons pris contact avec une agence pour un bien dont le loyer est de 1000€ qui demande :
1-revenus de M^{me}: 2500€
2-les revenus etant inferieurs a 3fois le loyer l'agence affirme que le bail ne pourra pas etre a son nom.
3-je dis me porter guarant je ganne: 13000€
reponse non ce n'est pas possible???
je propose de prendre le bail a mon nom et la la reponse est :il vous faut 1 guarant aussi. je suis tres surpris!
de plus pour reserver l'appt il faut 1 mois de loyer si l'on se desiste sous 8 jours cette somme est perdue???
merci de bien vouloir m'eclairer sur les droits que doivent demander les agences pour pretendre a une demande de location^par agence.
que dit la loi ?peuvent ils avoir leus propres regles?
merci

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012** à **23:08**

Bonjour, les agences doivent trouver des locataires en prenant la précaution qu'ils soient solvables et tout comme un bailleur privé ils décident librement de ce choix de solvabilité. On peut donc demander 3 ou 4 ...fois les revenus par rapport au loyer pour le locataire et aussi 1 voir 2 garants. La seule chose légalement imposée c'est pas de garant si assurance loyer impayé pour un bail non meublé, cordialement

Par **Lag0**, le **27/08/2012** à **08:12**

[citation]de plus pour réserver l'appt il faut 1 mois de loyer si l'on se desiste sous 8 jours cette somme est perdue???? [/citation]
Bonjour,
En matière de location pour résidence principale, la "réservation" n'existe pas. Seule la signature du bail vous garantit l'obtention du logement et autorise le bailleur à vous demander de l'argent. Il n'est donc pas possible à cette agence de vous demander un mois de loyer sans que le bail ne soit signé.